

Les rendez-vous économiques à ne pas rater en 2018

LE PROGRES **ÉCONOMIE**

Rhône

Ne peut être vendu séparément - Mardi 9 janvier 2018

JURIDIQUE

Droit du travail : ce qui a changé pour les entreprises au 1^{er} janvier

PAGE 15

START-UP

Les Lyonnais qui font leur show à Las Vegas



■ Jade Le Maître, dirigeante de Hease Robotics (Villeurbanne), s'est envolée à Las Vegas avec son robot Heasy. Photo Yann FORAY

PAGES 2 A 7

RHÔNE INNOVATION

Ces start-up du Rhône qui vont

Douze start-up du département sont présentes au Consumer Electronic Show (CES), plus grand salon mondial dédié au secteur high-tech, qui se tient à Las Vegas du 9 au 12 janvier.

Il se sont envolés dans le week-end pour participer à cette grand-messe mondiale : le CES. Trois lettres qui résonnent dans l'esprit de nombreux start-uppers comme « LE » passage incontournable. Un salon professionnel où tous les géants et les futures pépites de la tech se sont donné rendez-vous. Là-bas, à vingt mille kilomètres du département du Rhône, les douze chefs d'entreprise lyonnais vont tout donner pendant quatre jours, dans l'espoir de se faire remarquer et faire connaître leur technologie au monde entier. Car le CES bénéficie aujourd'hui d'un rayonnement mondial, attirant les grands décideurs de la planète.

42 start-up de la région

Ce voyage, les douze start-up du Rhône l'effectuent avec une trentaine d'autres jeunes pousses implantées en Auvergne Rhône-Alpes. Ce qui fait de la région, avec 42 start-up, le territoire français le plus représenté au CES. La délégation est emmenée par Minalogic, le pôle de compétitivité régional dédié au numérique (voir ci-dessous). Une délégation qui permet d'aller en force à Las Vegas démontrer le dynamisme régional. Le dynamisme lyonnais, lui, est incarné cette année par Hease Robotics, Glowbl, Holi, Kickmaker, Meersens, Heroz now (voir P.4 et 5), Navya, Mirabook, Parkmatch, Lili Smart, VR-Connection et MyBlueShip (P. 6 et 7).

Yann Foray



■ Le CES ou Consumer Electronic Show de Las Vegas (ici, l'édition 2017) apparaît comme le plus grand salon mondial dédié au numérique. Quarante-deux start-up régionales feront cette année le déplacement, dont douze du Rhône. Photo AFP

« La région sera la délégation tricolore la plus importante »

Minalogic, le pôle de compétitivité des technologies du numérique en Auvergne Rhône-Alpes, accompagne chaque année des start-up de la région au CES. Le point avec Isabelle Guillaume, sa déléguée générale.

Pourquoi organisez-vous chaque année depuis 2014 cette délégation ?
Dans le cadre de notre mission de pôle de compétitivité, la Région Auvergne Rhône-Alpes nous a confié l'organisation de cette délégation. Ainsi, l'écosystème régional peut démontrer la dynamique du territoire lors du CES qui est une formidable vitrine. C'est pourquoi la délégation grossit d'année en année. Avant 2013, quelques rares start-up s'y rendaient toutes seules, la dynamique n'était pas la même en France.

Parmi la délégation, quel est le département le plus représenté ?
Nous avons emmené 7 start-up en 2014, puis 13 en 2015, 34 en 2016 et 42 en 2017. Toutes sont issues de la région

Auvergne Rhône-Alpes avec une plus forte représentation iséroise. Historiquement, l'électronique et la microélectronique sont une caractéristique du bassin grenoblois. Mais les start-up lyonnaises sont de plus en plus nombreuses dans la délégation : il y en a 12 cette année, pour 18 Iséroises sur les 42 que nous emmenons cette année.

Comment les start-up sont-elles retenues pour ce voyage ?

Soit elles viennent à nous, soit nous allons les chercher en consultant les acteurs de l'écosystème de chaque département : CCI, incubateurs, French Tech... Une fois identifiées, nous accompagnons ces start-up pour monter une candidature. Mais c'est bien l'orga-



■ Isabelle Guillaume. Photo DR

nisateur du CES qui décide si une start-up peut exposer ou non.

Comment mesurez-vous les retombées de ce déplacement ?

Pour les start-up, nous pouvons quantifier leurs retombées presse après le

CES qui a une portée mondiale et nombre d'entre elles nouent des contacts. Pour la région, c'est à Minalogic de vendre le territoire. Cette année, nous avons réservé une série de stands où il y aura une vingtaine de start-up régionales. Avec 42 start-up, la région sera une nouvelle fois la délégation tricolore la plus importante. Ce linéaire va montrer la force de la région.

Qui finance le voyage ?

L'objectif n'est pas de tout payer aux start-up. Minalogic est financé par ses 400 adhérents, qui sont des acteurs publics (État, Région, collectivités...) et privés (des start-up jusqu'aux grands groupes). La Région Auvergne Rhône-Alpes délivre une subvention aux start-up qui couvre une partie de leurs frais et dont le plafond est en moyenne de 3 500 euros.

Propos recueillis par Y.F.

nt tout donner à Las Vegas

Ces Lyonnais ont participé à de précédentes éditions du CES de Las Vegas

Pitch, rencontres, échanges de cartes de visite, quête de visibilité, espoirs de se démarquer et parfois désillusion... Le CES est une expérience intense qui ne laisse pas indifférents les start-uppers qui y participent. Trois chefs d'entreprise lyonnais témoignent. **Propos recueillis par Yann Foray**

CE QU'ILS EN PENSENT

« En rencontrant Emmanuel Macron au CES 2016, tout s'est accéléré »

À la tête de l'entreprise Charging Phone (Lyon 3^e), Guillaume Guttin, 37 ans, a présenté son produit, la Kiwi Box, au CES en 2016.

« Je n'avais qu'une boîte en plastique à présenter : la Kiwi Box, une borne de recharge universelle pour smartphones et tablettes, que j'ai lancée en 2015. J'avais du mal à trouver des investisseurs. Mais tout a changé grâce au CES : la Kiwi Box a été remarquée par un certain Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie et



■ Guillaume Guttin a rencontré Emmanuel Macron au CES de Las Vegas en 2016. Un bon coup de pub. Photo Quentin CARNICELLI

des Finances. En le rencontrant, tout s'est accéléré. Auparavant, nous étions inexistantes. Il a fallu faire 20 000 kilomètres pour intéresser des investisseurs français. J'ai

d'abord été invité aux vœux d'Emmanuel Macron le 29 janvier 2016. J'y suis allé au dernier moment et un peu par hasard, je me suis retrouvé en coulisses avec le ministre

de l'Économie qui m'a alors présenté Xavier Niel, le patron de Free, et Jacques-Antoine Granjon, le président-fondateur de vente-privee.com. Tous deux ont finalement investi dans Charging Phone, la société qui développe la Kiwi Box. Depuis, nous avons écoulé 30 000 bornes en 2016, 60 000 en 2017 et tablons sur 120 000 en 2018. La Kiwi Box est essentiellement vendue en BtoB dans 25 pays par 200 revendeurs et marche très fort comme cadeau d'affaires au Moyen-Orient. Cette année, nous faisons l'impasse sur le CES pour aller au Salon de l'objet publicitaire de Düsseldorf ».

CE QU'ILS EN PENSENT

« Je n'avais pas manqué une édition du CES depuis 1996 »

Philippe Béraldin, 58 ans, dirige Bidul and Co (Lyon 3^e), spécialisée dans les accessoires high-tech.

« J'ai fondé Bidul and Co en 2011, au moment où l'on commençait à parler des objets connectés, des traceurs, des montres connectées... Notre start-up développe des accessoires pour tablettes, smartphones et souris. À l'époque, la présence française au CES était minime. Ce n'est qu'avec le travail de la French Tech et de Business France que le nombre de start-up françaises a grossi d'année en année. Pour Bidul and Co, cela nous a permis de faire du réseau, de faire connaître la marque et surtout de rencontrer des personnes inaccessibles de chez Microsoft ou Apple. Deux géants avec lesquels nous

avons signé des licences pour les tablettes Surface et iPad. Cette année, comme en 2017, je ne me rends pas au CES. Mais je n'avais jamais manqué une édition. Auparavant, je travaillais pour Traxdata, qui était sur le marché des médias optiques. En charge de la communication et du marketing, j'allais réseauter au CES depuis 1996. Je connais bien ce salon qui était plus axé sur les télécoms et l'électronique, et qui était moins bling-bling à mon sens ».



■ Philippe Béraldin. Photo DR

CE QU'ILS EN PENSENT

« C'était un peu tôt pour nous de se rendre à Las Vegas en 2017 »

Caroline Van Renterghem, 32 ans, dirige Wair (Lyon 1^{er}) et a participé au CES 2017.

« Wair a été créée en mai 2016 et met au point des vêtements intelligents : un foulard antipollution, baptisé Wair One. Nous étions au CES 2017 car c'est un rendez-vous incontournable pour une start-up. Mais on a dépensé beaucoup d'argent pour s'y rendre, près de 10 000 euros. C'est un investissement de communication très lourd pour une entreprise encore naissante. Notre produit n'était pas tout à fait prêt à être commercialisé à l'épo-



■ Caroline Van Renterghem. Photo C.-Y. GUYON

que, c'était un peu tôt pour nous. Le CES se prête parfaitement à une entreprise qui est prête à vendre ses produits. Ce qui est sûr, c'est que le CES apporte une belle visibilité et une crédibilité. Mais cela expose également à la copie, ce qui nous est arrivé. Même si c'est une incroyable expérience, je reste mitigée et je n'y retournerai que si nous sommes vraiment prêts ».



lié au secteur high-tech.

COMPRENDRE

■ Le CES, c'est quoi ?

Le Consumer Electronic Show (CES) est devenu le plus important salon consacré au high-tech et à l'innovation technologique et électronique du monde. Créé en 1967 à New York, le CES s'est tenu dans différentes villes américaines jusqu'en 1995 où il s'est établi à Las Vegas. Il réunit chaque année en janvier plus de 3 500 exposants, dont plus de 200 entreprises françaises désormais et la plupart des grandes marques de l'électronique. Près de 160 000 visiteurs s'y rendent.

RHONE INNOVATION

Les Lyonnais qui veulent tout

Pour Hease Robotics, le CES doit être son moteur commercial

La start-up villeurbannaise créée en septembre 2016 retourne à Las Vegas pour la seconde fois et espère séduire avec son robot d'accueil.

À Villeurbanne, dans les locaux de l'ancien site d'Alstom, une équipe de roboticiens donne vie à Heasy. Avec ses deux yeux asymétriques et son écran à la place du ventre, ce robot aux airs de Wall-E ou Johnny 5 est entièrement fabriqué ici, grâce à une imprimante 3D. Doté d'un logiciel, il est destiné à accueillir du public dans des centres commerciaux, aires d'autoroute, lieux publics... Il émet des sons et permet d'orienter le public.

« Ce robot, baptisé Heasy, doit révolutionner la borne d'accueil », explique Jade Le Maître, 30 ans, cofondatrice de Hease Robotics avec Maxime Vallet, 31 ans. Elle est ingénieure en production de formation et a officié chez Innorobo. Lui a créé Evotion, une agence d'événementiel villeurbannaise. Quand ils ont lancé leur entreprise commune en septembre 2016, très vite les deux fans de robotique ont décidé de s'envoler pour Las Vegas. « Le CES 2017 nous permettait de révéler l'entreprise et le robot. C'était notre première appari-

tion publique », raconte Jade Le Maître. « Le CES nous a offert de la visibilité. C'est ainsi que notre robot a été déployé pour des tests dans des aires d'autoroute Total et des centres Leclerc ».

Son robot retourne à Las Vegas

Un an plus tard, Hease Robotics compte plus que jamais sur le CES. Le fabricant de robots profite du salon pour annoncer l'ouverture des précommandes de sa machine, pour une livraison à partir de juin 2018. Heasy sera disponible à partir de 1 000 euros par mois en leasing. « Cette annonce marque une étape importante dans le développement de la société. Le CES sera aussi l'occasion d'attirer de nouveaux partenaires et d'éventuels prospects », dévoile la dirigeante.

Bien qu'en phase de test en 2017, Hease Robotics a réussi à réaliser un chiffre d'affaires de 200 000 euros en facturant la présence de ses robots testés chez Total ou Leclerc. Pour 2018, difficile pour la dirigeante de donner un chiffre précis « qui va varier en fonction du nombre de robots écoulés. Nous espérons en vendre au moins 250 ».

Yann Foray



■ Jade Le Maître avec Heasy, le robot d'accueil qu'elle a mis au point avec son asso

La start-up Glowbl fait la promotion de sa nouvelle solution de visioconférence

Déjà présent sur les marchés de la réunion en ligne, de la classe virtuelle et des séminaires en ligne, Glowbl va présenter au CES 2018 une nouvelle application de sa technologie de visioconférence. Il s'agit de WeShopping, une plateforme qui permet à des personnes de consulter un site de e-commerce en même temps, tout en se voyant. Glowbl (Lyon 6^e, 17 salariés) espère commercialiser sa solution en mode SaaS auprès d'e-commerçants.

Le CES est une première pour la start-up fondée en 2011. Glowbl s'est développée petit à petit, revendiquant 60 000 utilisateurs sur sa plateforme utilisée par des entreprises françaises. Récemment, l'éditeur de solutions logicielles lyonnais Visiativ a pris une participation minoritaire dans



■ Laurent Souloumiac, directeur général de Glowbl, une start-up qui développe une plateforme dédiée à la réunion en ligne. DR

la start-up détenue par le Groupe Soula à 40,2 %. Le Groupe Lazard à 10,4 % et par des investisseurs privés. « L'entreprise est mûre. C'est le moment pour se rendre au CES », estime Laurent Souloumiac, directeur général. « Nos objectifs : gagner en notoriété, trouver des partenaires américains et rencontrer des investisseurs. » Le dirigeant explique

êtres sans cesse en recherche de fonds : « Une levée de 1 à 3 millions va être nécessaire pour s'internationaliser et multiplier le chiffre d'affaires par 4 d'ici fin 2018 ». Le CES sera donc déterminant pour l'équipe de Glowbl qui « fera tout pour se démarquer, en étant sur son stand non-stop du mardi au vendredi ».

Y.F.

Holi présentera Bonjour, son réveil intelligent à commande vocale

« C'est la 6^e année que nous allons au CES, précise Grégoire Gérard, le cofondateur de Holi (Lyon 2^e). Nous faisons des objets connectés pour le grand public dans la thématique du sommeil et de la chambre à coucher. Nous allons au CES avec notre réveil intelligent Bonjour. Nous avons développé une nouvelle plateforme d'assistance vocale indépendante de Google et Amazon et allons donc au salon pour la promouvoir et développer notre offre BtoB. » L'objectif ? « Amorcer des collaborations avec d'autres grosses boîtes. »

Pour y parvenir, le dirigeant a une stratégie bien rodée : « Caler le maximum de rendez-vous en amont avec les dirigeants et avoir un stand 'premium' offrant un trafic qualifié ». Au global, Holi a investi 50 000 dollars pour participer à ce grand rendez-vous. « Le CES est le moment pour accélérer son business. Vous avez accès à un carnet d'adresses assez intéressant. » L'entreprise, qui emploie 25 collaborateurs, n'a pas communiqué son chiffre d'affaires.



■ Bonjour, le réveil intelligent. Photo DR

Delphine Barbot

Et rafler à Las Vegas



Photo Max Vallet. Photo Yann FORAY

Kickmaker veut promouvoir son offre de consulting et ses réalisations internes

« C'est notre premier CES, on y va pour nous faire connaître, et aussi proposer nos services aux autres exposants du CES ». Telles sont les ambitions de Vincent Despatin, 32 ans, cofondateur de Kickmaker, à l'aune de la tenue du CES. La société, qui compte aujourd'hui une soixantaine de salariés, œuvre principalement dans le domaine du consulting, tant à destination des start-up que des grands groupes. « Nous aidons nos clients dans l'industrialisation de leurs projets hardware, afin de passer du stade du prototype à la production en série. »

« Un programme d'incubation interne »

Son créneau, le high-tech : drones, robots, objets connectés, matériel médical, etc. « Nous travaillons essentiellement avec des clients qui n'ont pas cette connaissance interne, ou alors qui font appel à nous pour des considérations de flexibilité et de rapidité. » Toutefois, si la jeune société, opérationnelle depuis novem-

bre 2016, avec des bureaux à Paris et Villeurbanne), a fait du consulting son fer de lance, elle est aussi mue par une philosophie particulière, comme le souligne Vincent Despatin : « Nous fonctionnons un peu comme un programme d'incubation interne, qui représente la deuxième facette de notre activité. En effet, nos salariés sont tous de potentiels porteurs de projets, et nous

les aidons dans le développement et l'industrialisation de leurs propres produits, dans l'optique que demain, nos talents prennent leur envol et deviennent eux-mêmes clients de Kickmaker. Ainsi, nous préférons définir Kickmaker comme une communauté, davantage qu'une société. »

Dans ses bagages, Kickmaker emportera donc trois des premières réalisations de ses troupes : un vélo électrique intelligent, un drone orienté grand public, ainsi qu'un powerwall (un mur de batteries) : une solution qui permet de stocker de l'énergie en revendant l'excédent.

Et si Vincent Despatin ne souhaite pas communiquer son chiffre d'affaires, il table sur un exercice 2019 de 10 millions d'euros, « objectif que nous sommes en passe d'atteindre », conclut-il.



■ Eric Elmlas et Vincent Despatin, les fondateurs. Photo DR

Gilles Reyman

Meersens va présenter mBox, son boîtier connecté multicapteurs à vocation sanitaire

C'est peu dire que Morane Rey-Huet, le cofondateur de Meersens (Lyon 6^e), a la fibre écolo bien ancrée en lui. Cette même fibre que se trouve dans l'ADN de sa société, Meersens, fondée en octobre 2017. Un déclic qui lui vint il y a quelques années, alors qu'il résidait en Chine : « Quand j'habitais à Shanghai, je me suis rendu compte qu'il y avait plein de risques quant à la qualité de l'air, de l'eau, les pesticides, etc. » C'est fort de ce constat, qu'il a mis au point la mBox. « C'est un boîtier connecté, un peu plus gros qu'un smartphone, qui a pour objectif de permettre à tout un chacun de savoirs'il y a des risques sanitaires dans son environnement, que ce soit en termes de pollution de l'air, de pesticide, d'UV, ondes, etc. »

Pour le fonctionnement du boîtier, Meersens a mis au point des capsules qui se connectent au boîtier, baptisées mSens, permettant de tester les différents risques potentiels de l'environnement. « Nous avons aussi développé une application : mCheck, qui permet d'avoir accès à tout un écosystème de services spécifiques à l'utilisateur de la communauté Meersens », souligne le jeune quadra, qui espère réaliser un chiffre d'affaires 2018 de 200 000 euros. Le produit devrait être commercialisé cet été (249 € prix public) en France et aux USA, et Morane Rey Huet ambitionne à terme « d'équiper 20% des foyers français avec notre boîtier. » Sur ces entrefaites, il compte bien sur le CES pour « se confronter à sa communauté. Aussi, nous voulons créer de la visibilité, car nous ambitionnons de devenir un champion français. Enfin, nous y allons afin de se « benchmarker » avec ce qui se fait de mieux dans le domaine ».

G. R.



■ Photo DR

Avec son bracelet connecté Heroz, Neptunes veut enrichir l'expérience client

« Pour ce voyage à Las Vegas, nous avons trois objectifs : trouver des investisseurs, trouver des clients grands comptes, et enfin essayer de maximiser nos retombées médiatiques ».

Ce sont en ces termes qu'Arthur Grandgérard, 27 ans, cofondateur de Neptunes, expose ses ambitions pour ce voyage à Las Vegas. Sa société Neptunes, fondée en novembre 2016, y présentera un bracelet connecté, baptisé Heroz, et dont la vocation est de maximiser l'expérience client. « Les usages de notre bracelet Heroz peuvent se décliner dans de nombreux domaines, l'assurance, la santé, la télésurveillance, le secteur bancaire, etc. Les possibilités sont infinies, tout dépend comment le client veut customiser son usage, c'est déclinable à discrétion. Ce qui importe, c'est comment ce bracelet bouton peut maximiser l'expérience client. »

Avec des locaux à Paris et Villeurbanne, Neptunes a réalisé un chiffre d'affaires 2017 de 70 000 €.



■ Le bracelet connecté Heroz. Photo DR

« On ambitionne de multiplier ce chiffre par dix pour l'exercice 2018 », précise Arthur Grandgérard, qui poursuit : « Le produit devrait être commercialisé d'ici mars 2018 ».

G. R.

VILLEURBANNE INNOVATION

Avec ses navettes autonomes, Navya va mettre la gomme au CES

Avec près de 60 navettes autonomes déployées à travers le monde, l'entreprise Navya revient au CES de Las Vegas pour présenter son nouveau véhicule : le premier robot-taxi sans chauffeur.

C'est une vraie réussite à la sauce lyonnaise. Pas étonnant donc de retrouver Navya pour la deuxième fois au CES de Las Vegas. Cette entreprise, créée en 2014 par Christophe Sapet – son président – et Bruno Bonnell, développe de nouvelles solutions de transport pour les déplacements en ville, à travers les voitures autonomes électriques. C'est Navya qui a installé, par exemple, la navette Navly dans le quartier de Confluence (Lyon 2^e). En quatre ans, les effectifs de la société ont été multipliés par dix-huit. 180 personnes travaillent aujourd'hui chez le constructeur lyonnais (site de production à Vénissieux). Et les chiffres continuent de s'envoler. Pour 4 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016, les prévisions seraient de 20 millions au bilan 2017.



■ Les navettes peuvent contenir jusqu'à 15 personnes. Photo Frédéric CHAMBERT

Soixante véhicules en circulation dans le monde

« Notre premier produit, l'autonom shuttle – navette autonome, capacité de 15 personnes – est sorti en 2015, détaille Diego Isaac, en charge du marketing chez Navya. Aujourd'hui, plus de 60 véhicules de ce type sont en circula-

tion dans le monde. » Suisse, États-Unis, Singapour ou Australie. Navya a réussi à s'implanter dans de nombreux pays. Un développement exponentiel rendu possible grâce à deux levées de fonds. La première en janvier 2016 qui a rapporté plus de 4 millions d'euros. L'autre en novembre de la même année, qui s'est clôturée à 30 millions

20

c'est, en millions d'euros, le chiffre d'affaires prévisionnel de la société Navya pour l'année 2017.

d'euros. « Ces fonds nous ont servis pour la construction de la marque à l'international et pour la partie recherche et développement. »

C'est donc naturellement que Navya vient de sortir, en 2017, un nouveau véhicule : l'autonom cab (capacité de 6 personnes). Un taxi sans chauffeur qui se déplacera en ville, dans certains quartiers. « Le maillage territorial est plus important que sur la shuttle », précise Diego Isaac. Pour l'instant, aucun véhicule n'est en circulation. Une première sera mise en service lors du CES de Las Vegas. Un moyen pour les équipes de Navya de présenter leur nouveau véhicule.

Léa Cordonier

LYON 1^{ER} INNOVATION

Parkmatch, le « Airbnb » de la location de parking

Une école d'ingénieur à Paris. Un an de VIE (volontariat international en entreprise) en Argentine. Et un master spécialisé en entrepreneuriat à l'EM Lyon. Et voilà Romain Fournier, 27 ans, à la tête de son entreprise. Parkmatch est une sorte d'Airbnb... Mais pour les voitures. « Avec mon associé, Clément Favier, qui s'occupe de toute la partie technique, nous pensions d'abord créer une plateforme d'investissement participatif sur les parkings », se souvient Romain Fournier. Finalement, face aux nombreuses barrières juridiques, le projet des deux associés tombe à l'eau. « Nous nous sommes alors dirigés vers l'optimisation des espaces de stationnement existants. » D'où l'idée de créer un service de location de parking entre particuliers. Pour lancer leur concept, Romain Fournier et Clément Favier ont développé l'application et une télécommande connectée. L'appli – téléchargeable gratuitement – met en relation le détenteur de la place avec le conducteur. La télécommande – 30 euros – permet d'enregistrer le bip original du parking. Cet enregistrement permet aux futurs locataires de déclencher l'ouverture en utilisant leur propre télécommande Parkmatch. « Une première



■ Si l'application est gratuite, la télécommande coûte 30 euros. Photo DR

re levée de fonds en juin nous a permis de récolter 100 000 euros. Une autre est prévue pour juin-juillet, en vue de notre développement à l'international. » En attendant, c'est lors du CES de Las Vegas que les deux associés comptent vanter les mérites de leur produit. « Pour l'édition précédente, nous n'avions qu'un prototype à présenter, termine Romain Fournier. L'idée est maintenant de trouver des investisseurs et de gagner en visibilité pour que les gens téléchargent l'application. » La sortie est prévue pour mars.

L.C.

LYON 9^E INNOVATION

Mirabook : le smartphone qui se transforme en PC portable

Le smartphone dans la poche. L'ordinateur sur le bureau. Et la tablette rangée dans un tiroir. Aujourd'hui, les écrans se multiplient dans nos foyers. Pourtant, le Lyonnais Yanis Anteur, 25 ans, a décidé de prendre le contre-pied. Son concept ? Transformer son smartphone en PC portable. Le produit qu'il a développé, le Mirabook, est en quelque sorte une « coquille vide » qui fonctionne lorsqu'il est connecté à un téléphone. « L'ordinateur fait 13 pouces, possède un vrai clavier et une interface bureau », détaille Yanis Anteur.

600 Mirabook déjà prévenus

Pour développer cette technologie, le jeune chef d'entreprise s'est associé avec Paul-Émile René, ingénieur de formation. « Grâce à une campagne de crowdfunding, nous avons récolté 125 000 dollars, reprend-il. Les fonds récoltés ont permis de développer le produit et de recruter une vraie équipe. » Aujourd'hui, ils sont 8 salariés à travailler chez Miraxess (Lyon 9^e), l'entreprise qui développe le Mirabook. Et sans doute le double à la fin de l'année.



■ Photo DR

« Tout va dépendre du CES de Las Vegas », précise Yanis Anteur. En effet, 600 Mirabook ont été pour l'instant prévenus, et les livraisons ne sont prévues que pour le mois de mai. « Le CES va donc nous permettre de trouver des distributeurs. Mais aussi de conclure des partenariats avec des marques de téléphones pour étoffer notre offre. » Car pour l'instant, seule une quinzaine de smartphones sont compatibles avec le Mirabook. « L'année dernière, notre participation au CES nous a permis de concrétiser notre ordinateur. Cette année, on y retourne avec un produit fini. Ce sera donc le moment de conclure », termine-t-il.

L.C.

TASSIN-LA-DEMI-LUNE INNOVATION

Lili Smart innove avec sa solution d'assistance aux aidants familiaux

Primée par la région Rhône-Alpes dans le cadre du salon Viva Technology, Lili Smart a gagné son ticket d'entrée pour le CES Las Vegas.

Lorsque sa grand-mère a été diagnostiquée malade d'Alzheimer en 2007, Aymeric Garnier a pris conscience des difficultés rencontrées par les aidants au quotidien. À tel point qu'il a décidé de mettre ses compétences d'ingénieur en informatique et son expérience dans l'entrepreneuriat au profit des aidants.

3 000

C'est le potentiel de clients visé par Lili Smart en 2019.

En avril 2016, il a créé Lili Smart avec Vincent Thery, 36 ans, au profil commercial. Les co-dirigeants ont gagné leur ticket d'entrée pour le CES de Las Vegas. « Nous avons été invités à deux égards, par la région Auvergne Rhône-Alpes après avoir gagné un concours organisé dans le cadre du salon Viva Technology et par la fondation du CTA

(Consumer Technology Association), précise Vincent Thery. Nous partons tous frais payés. » L'objectif ? « Nouer des contacts avec des partenaires pour attaquer de nouveaux marchés. » Une véritable aubaine pour ces deux entrepreneurs qui participent pour la première fois à ce grand rendez-vous. « Le salon coïncide avec le lancement commercial de notre service en France », précisent les dirigeants qui se tournent également vers l'international.

Vingt pharmacies pilotes en région Rhône-Alpes

Lili Smart a développé un service dédié aux aidants familiaux qui accompagnent un proche en perte d'autonomie. « Nous avons créé tout un écosystème composé de familles et de professionnels de santé pour développer la solution avec eux. » La solution se compose d'une application mobile, d'une montre autonome et de capteurs d'activité. « Lorsque la montre est portée par la personne aidée, elle va la stimu-



■ Le coût de la solution oscille entre 30 et 45 euros, par mois et par personne aidée, après déduction du crédit d'impôts. Photo DR

ler en lui rappelant par exemple que c'est l'heure de prendre ses médicaments. Le rappel est paramétré par un proche sur l'application, explique Vincent Thery. La montre peut également détecter des chutes automatiquement et, en cas de chute, envoyer une alerte à l'ensemble des membres de la famille. Mais aussi détecter des déambulations car elle est équipée d'un GPS. » Le service sera commercialisé via le téléphone, le site web de Lili Smart et des pharmacies partenaires, notamment

vingt pharmacies pilotes en Rhône-Alpes. Avec aussi une offre BtoB à destination des entreprises et des résidences de services. La start-up, qui emploie aujourd'hui cinq personnes, sera rejointe en février par deux nouveaux collaborateurs. « En 2018, nous souhaitons nous concentrer sur le déploiement de notre solution en France en développant notre réseau d'experts distributeurs. L'objectif, c'est d'en avoir 2 000 d'ici la fin de l'année ».

Delphine Barbot

Le GIE VR-Connection présente sa borne d'arcade de réalité virtuelle

Le Lyonnais Alexandre Ibanez, très actif sur le marché de la réalité virtuelle, participe pour la première fois au CES Las Vegas après avoir co-fondé en avril 2017 à Paris VR-Connection, un groupement d'intérêt économique réunissant aujourd'hui près de 70 entreprises. « Ce GIE rassemble les talents, le savoir-faire et la force de production de la réalité virtuelle française pour être capables de se battre à armes égales avec les structures américaines et chinoises », précise le dirigeant, qui présente au salon de Las Vegas une borne d'arcade sur laquelle seront distribués des contenus en réalité virtuelle. « Nous avons travaillé avec des entreprises lyonnaises, poursuit l'entrepreneur de 29 ans. La société R-Cade a créé le meuble, UniVR Studio et Exoception ont réalisé une partie des contenus distribués dans la borne. » Celle-ci est commercialisée en vente et location. « La prouesse au niveau technologique est surtout sur le logiciel de diffusion, ajoute Alexandre Ibanez. Nous avons commencé les précommandes il y a trois semaines et déjà vendu une trentaine de bornes. » En participant à ce grand rendez-vous, la start-up ambitionne de « faire valoir la réalité virtuelle française aux États-Unis et dans le monde, permettre aux entreprises créatrices de contenus de générer des revenus et gagner en visibilité ». Sur ses neuf premiers mois d'exercice, le GIE aurait déjà généré plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires avec 20 collaborateurs. VR-Connection prévoit d'ouvrir « d'ici mars-avril » un second espace dédié à la réalité virtuelle à Lyon.



■ Sur cette borne, le public découvrira différentes expériences de réalité virtuelle. Photo DR

D. B.

DARDILLY INNOVATION

MyBlueShip veut écouler son « Pop » au CES

Quand une société veut conquérir le marché des objets connectés, difficile de faire l'impasse sur le CES. Eric Benrey l'a bien compris. Cette année, ce sera sa troisième participation consécutive. Le Lyonnais a mis au point un « Pop », une sorte de badge, de la taille d'un macaron, qui permet de connecter n'importe quel objet : table, chaise, bâtiment, emballage... « Bref, tout ce qui n'est pas connecté à l'origine », défend le dirigeant de MyBlueShip (Dardilly), dont l'invention a été brevetée à l'international.

Passer le million d'euros de chiffre d'affaires fin 2018

Cette technologie, qu'il a développée pendant deux ans, a déjà été primée au CES 2017. Et en 2016, il l'avait présentée « pour obtenir une pre-

mière visibilité ». Depuis, le « Pop » a été commercialisé. « Difficile de dire si le CES a apporté directement des contrats, mais le salon nous a offert une vraie légitimité. On a cessé de nous demander 'serez-vous encore là dans deux ans ?' Pour le CES 2018, nous avons organisé des rendez-vous préalables, plus structurés. L'objectif est d'exporter notre solution en 2018. » À la tête de huit salariés, Eric Benrey espère tripler ses effectifs dans un an et passer le cap du million d'euros de chiffre d'affaires fin 2018.

Yann Foray

■ Eric Benrey avec son « Pop » dans la main. Photo D. G.



AGENDA RHÔNE

Les rendez-vous à ne pas manquer au premier semestre 2018

JANVIER

Fête de l'entreprise

Une nouvelle fois le Groupe Progrès s'associe avec la CPME du Rhône et une quinzaine de partenaires pour organiser l'édition 2018 de la Fête de l'entreprise lors de laquelle seront remis les trophées régionaux de l'entreprise. Cette année, l'événement est parrainé par Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre.

> LE 29 janvier, à 19 h 30, à La Halle Tony-Garnier (Lyon 7^e)

FÉVRIER

Mondial des métiers

Pendant quatre jours, les acteurs de l'orientation, de l'économie et de l'emploi proposent des informations sur les métiers et carrières aux jeunes comme aux adultes, demandeurs d'emploi ou en reconversion.

> DU 1^{er} au 4 février, à Eurexpo (Chassieu)

Séminaire Business Events

Ce salon permet aux entreprises de la région de rencontrer 150 professionnels de l'événementiel et du tourisme d'affaires. 1500 visiteurs sont attendus.

> DU 8 au 9 février, au Centre de Congrès (Lyon 6^e)

Eurobois



■ Photo LE PROGRES

Ce salon met en avant la filière du bois, des techniques de transformation et de l'agencement.

> DU 6 au 9 février, à Eurexpo (Chassieu)

CTCO et CPRINT

Ces deux salons se tien-



■ Le salon de l'immobilier se tiendra en mars. Photo LE PROGRES

nent en même temps. Le premier est dédié à la communication par l'objet pour les professionnels, l'objet publicitaire, le textile promotionnel et les techniques de personnalisation publicitaire. Le second se concentre sur la communication visuelle, le textile et les arts graphiques.

> DU 6 au 8 février, à Eurexpo

MARS

Salon CE

Conférences, ateliers, tables rondes... Avec l'actualité chargée liée aux réformes du Code du travail, ce rendez-vous annuel des élus et des représentants du personnel leur permettra de faire le point sur les bonnes pratiques.

> LES 1^{er} et 2 mars, au Centre de Congrès (Lyon 6^e)

Sport Achat Hiver

Il s'agit du salon professionnel des spécialistes des sports d'hiver, du textile de la montagne et de l'outdoor. 3600 visiteurs sont attendus sur les 20000 m² d'exposition.

> DU 12 au 14 mars, à Eurexpo

Quinzaine de l'international

Passage obligé des entreprises de la région qui veulent se développer en dehors des frontières nationales, cet événement réunit plus d'une centaine

d'experts. 200 rencontres et événements sont organisés dans toute les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes.

> DU 19 au 30 mars

Salon de l'immobilier

Immobilier neuf ou ancien, maison individuelle, financements... Une centaine d'exposants promoteurs, agents, constructeurs et gestionnaires en patrimoine offrent des informations sur le marché immobilier lyonnais et régional. Le salon fête ses trente ans.

> DU 16 au 18 mars, à la Cité Internationale (Lyon 6^e)

Foire de Lyon

Véritable événement du printemps, la Foire de Lyon permet pendant onze jours de s'imprégner des tendances en matière d'habitat, de décoration, vie pratique, gastronomie ou bien encore mode...

> DU 23 mars au 2 avril,

à Eurexpo (Chassieu)

Mesures Solutions Expo

Cette manifestation cible les bonnes pratiques industrielles de mesure pour tous les acteurs des processus techniques, de l'ingénieur au technicien, de la qualité à la production, en passant par le contrôle et la maintenance.

> LES 28 et 29 mars, au Centre des Congrès (Lyon 6^e)

AVRIL

Salon Sido

Il s'agit du plus grand showroom international dédié à l'Internet des Objets, en libre accès pour tous les professionnels. Deux jours de conférences, réseautage, démonstrations... pour imaginer les usages de demain et réinventer vos business-models.

> LES 4 et 5 avril, à la Cité Internationale (Lyon 6^e)

Salon des dépanneurs

La profession des dépanneurs promeut et valorise ses métiers lors de ce 20^e salon organisé par l'Adaf, l'Association des Dépanneurs Automobiles de France.

> DU 24 au 26 avril, à Eurexpo

The Web Conference

La métropole avait déjà accueilli le tout Web mondial en 2012. Elle s'apprête à renouveler l'accueil de cet événement. « The Web Conference » réunira

ainsi 2500 participants provenant d'une soixantaine de pays.

> DU 23 au 27 avril, au Centre de Congrès (Lyon 6^e)

MAI

Salon Préventica



■ Photo Joël PHILIPPON

Cet événement dédié à la protection de la santé au travail et de la Sécurité globale des entreprises et des territoires s'intéresse aux questions de cybersécurité, sûreté, malveillance, sécurité des grands événements, vidéo-protection... Une thématique plus que d'actualité.

> DU 29 au 31 mai, à Eurexpo (Chassieu)

Soirée diversité et entreprise

Organisée par le Groupe Progrès, cette soirée qui fête cette année ses dix ans met en valeur les initiatives visant à respecter et valoriser les différences. Une conférence suivie d'une remise de trophées permettra de rendre un hommage appuyé à des parcours et des initiatives marquantes visant à réduire les discriminations dans différents domaines.

> LE 31 mai, au cinéma UGC Confluence (Lyon 2^e)

JUIN

Salon des entrepreneurs

C'est l'un des rendez-vous phares de l'année où créateurs, repreneurs, start-up, dirigeants de TPE/PME-ETI sont attendus pendant deux jours pour suivre les conférences et développer leur business. Plus de 15000 visiteurs sont attendus.

> LES 13 et 14 juin, au Centre de Congrès (Lyon 6^e)



■ Cette année, la Foire de Lyon met à l'honneur la capitale britannique : Londres. Photo DR

ACTUALITÉS RHÔNE

Dix changements pour les entreprises au 1^{er} janvier

Le premier jour de l'année est toujours marqué par des changements de réglementations et des réformes impactant la vie des entreprises. En voici dix qui peuvent potentiellement toucher des entreprises du Rhône.



Photo Lionel VADAM/MAXPPP

1. CSG et salaires

Le taux normal de la contribution sociale généralisée (CSG) utilisée pour financer la protection sociale, augmentera de 1,7 point, mettant davantage à contribution des retraités et fonctionnaires. Ce qui compensera la baisse des cotisations salariales maladie et chômage pour les salariés du secteur privé, qui représentent 3,15 % du salaire. Les salaires nets doivent donc augmenter dès janvier. Il s'agit d'une réforme majeure du premier budget de la Sécurité sociale du quinquennat. 21 millions d'actifs du secteur privé vont en profiter.

2. Indépendants

Le régime social des indépendants (RSI) sera progressivement intégré au régime général, « avec une phase transitoire de l'ordre de deux ans ». Les indépendants bénéficieront de deux baisses de cotisations (-2,15 points sur les cotisations famille, et exonération accrue des cotisations d'assurance maladie et maternité).

3. Bulletin de paie

Annoncé dans le cadre du « choc de simplification » de François Hollande, le bulletin de paie simplifié est désormais généralisé à toutes les entreprises. Depuis un an, il était déjà obligatoire pour les entreprises d'au moins 300 salariés.

4. Réduction de l'impôt sur les sociétés

Votee lors du précédent quinquennat, le taux d'imposition sur les sociétés est fixé à 28 % jusqu'à 500 000

euros de bénéfices. Au-delà de ce seuil, le taux d'imposition est maintenu à 33,33 %. Cette baisse d'impôt doit se poursuivre afin d'atteindre 25 % en 2022.

5. Baisse du CICE

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) voit son taux passer de 7 % des rémunérations versées par l'entreprise en 2017 à 6 %. La mesure, en vigueur depuis le 1^{er} janvier, est inscrite dans la loi de finances 2018. Le CICE doit être supprimé à partir de 2019 et remplacé par une baisse des cotisations patronales.

6. Commerces : logiciel anti-fraude

Depuis le 1^{er} janvier, tous les commerçants doivent posséder une caisse enregistreuse équipée d'un logiciel anti-fraude. Bercy espère ainsi lutter efficacement contre les fraudes à la TVA, les doubles comptabilités et doubles caisses. Les entreprises qui ont développé en interne leur propre logiciel de caisse doivent auditer leur système afin d'obtenir une certification. Le coût de l'audit avoisinerait les 6 à 8 000 euros. Ceux n'arrivant pas à fournir un tel certificat s'exposent à une amende de 7 500 euros.

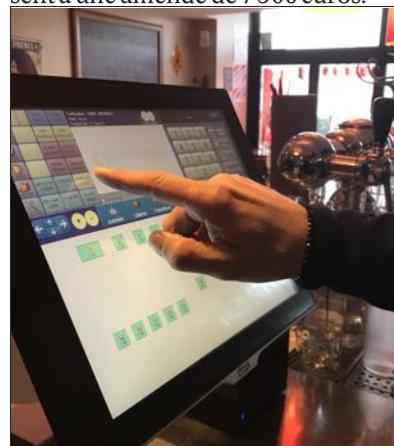


Photo HP/LE PROGRES

7. Revalorisation du Smic

Un salarié au Smic peut compter sur une hausse de 1,24 %. Son salaire doit atteindre 1 173,60 euros mensuels net. Il touchera donc 20 euros de plus en janvier, puis 15 euros supplémentaires à partir d'octobre grâce à la revalorisation mécanique du salaire minimum et à l'exonération des cotisations chômage et maladie.

8. Rupture conventionnelle collective

C'est l'un des nouveaux dispositifs du

Code du travail qui entre en vigueur. Désormais, une entreprise, quelle que soit sa taille, peut supprimer des emplois dans le cadre de départs volontaires sans recourir au licenciement. La rupture conventionnelle collective n'est possible qu'après négociation d'un accord collectif validé par la Direccte⁽¹⁾.

9. Calcul des effectifs

Les effectifs salariés d'une entreprise ne sont plus calculés de la même manière. Concrètement, le nouveau décompte ne prendra plus en considération le personnel présent le dernier jour du mois, mais sera le résultat d'une moyenne du nombre de personnes employées chaque mois. Un changement qui a des conséquences sur les déclarations obligatoires de l'employeur (DSN, cotisations Urssaf...).

10. Salariés : à vélo !

Les entreprises de plus de 100 personnes ont désormais l'obligation de



Photo Adrien WAGNON

présenter un « plan de mobilité » concernant leurs salariés. Objectif : favoriser les modes de déplacement doux, comme le vélo.

[1] Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

nos rendez-vous

SEMINAIRES

DOMAINE LYON SAINT JOSEPH

38, Allée Jean-Paul II - 69110 Ste Foy lès Lyon
Tél : 04.78.59.22.35 - Mail : reservation@dlsj.fr
www.domaine-lyon-saint-joseph.fr

Capacité :
Jusqu'à 400 personnes, 100 chambres
19 salles de réunion, 1 amphithéâtre de 200 personnes.

Les + du lieu

- Au calme, 15 min de Bellecour
- Accès direct par bus C 20
- Restauration traditionnelle, bar
- Parking sécurisé et gratuit
- Salles à la lumière du jour
- Parc de 5 hectares

Mercure HOTELS LYON CHARPENNES

7 place Charles Hernu, 69100 Lyon Charpennes
Tél : 04.72.44.46.46
www.mercure-lyon-charpennes.com

Capacité : Jusqu'à 350 personnes
8 salles de réunion
1 salle conférence 180 pers.

Services : Restauration complète

Les + du lieu

- Métro A et B, Tramway T1, T4 et C2
- A 5mn de la Part Dieu
- A 5mn du centre et du Vieux Lyon
- Parking couvert, fermé de 80 places
- Salons avec vidéo, sono et Wifi offerts

TÉLEX

>> Le groupe lyonnais d'événementiel **GL events** devrait gérer un parc d'exposition de 60 000 m² au Japon pour une durée de quinze ans à partir d'avril et sera majoritaire dans la société d'exploitation.

>> La SNCF a retenu **GSE** pour la réalisation de son futur technicentre à Vénissieux sur un terrain de 8,5 hectares.

>> Haute-Rivoire: le fabricant de panneaux d'affichage et imprimeur numérique **Prismaflex** a remporté avec Derichebourg un marché de la ville de Paris pour la fourniture de 170 journaux électroniques lumineux.

>> La possibilité de réaliser des marquages publicitaires sur les trottoirs de Lyon doit faire l'objet d'une concertation à l'issue de laquelle « la mise en œuvre éventuelle de ce dispositif expérimental fera l'objet d'une décision », a indiqué la Métropole de Lyon.

>> Situé dans la zone industrielle de Meyzieu, le laboratoire **Merck Santé** projette de doubler sa capacité de production et prévoit une extension de plus de 500 m² du bâtiment B4, la modification de capacités de stockage et d'utilités, ce qui devrait permettre la création de 34 emplois.



■ **Olivier Ginon, le président de GL Events.** Photo S. GUIOCHON

>> Le ministère de l'Économie a distingué pour la seconde fois l'entreprise de verrerie scientifique **Pignat** (Genas) qui s'est vue attribuer le label « Entreprise du patrimoine vivant ».

>> Après une première campagne en mai 2017, la start-up **It'smycar** revient à Lyon pour proposer à 200 automobilistes lyonnais de gagner 50 euros de bon carburant en collant des stickers d'un distributeur de carburant sur leurs portières.

>> Premier directeur général des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'à l'été 2017, **Guillaume Boudy** a été nommé secrétaire général pour l'investissement auprès du Premier ministre par Emmanuel Macron.

AGENDA

Réunion de conjoncture
Pour la première réunion de conjoncture de l'année, Lyon Pôle Bourse reçoit Eric Galiegue, stratège de Valquant Expertise.

Le 9 janvier, à 17 heures, au CRÉF/CRCC (Lyon 6^e)

L'ODDO Forum
Ce forum convie chaque début d'année à Lyon des entreprises cotées et des investisseurs institutionnels. Plus de 250 sociétés européennes et environ 500 investisseurs internationaux sont attendus pour participer aux échanges, plénières, conférences...

Les 11 et 12 janvier, au Centre des congrès (Lyon 6^e)

Fais le bilan calmement
La start-up parisienne Switch Collective organise un petit-déjeuner à Lyon pour présenter sa formation « Fais le bilan calmement », un programme de six semaines dédié aux personnes en quête de reconversion professionnelle.

Le 11 janvier, à 8 h 30, au Sofffa (Lyon 7^e)

Congrès entreprise du futur
Après le succès des deux précédentes éditions ayant réuni 1 300 dirigeants en 2016 et 3 000 en 2017, le congrès de l'Entreprise du futur revient. Cette troisième édition devrait réunir plus de 4 000 dirigeants et aura pour thèmes le hygital et la co-construction.

Rédaction économie
4 rue Montrochet,
69002 Lyon
04.78.14.76.00
redaction69@leprogres.fr
economie69@leprogres.fr

Publicité
www.bjp-publicite.com

Web
www.leprogres.fr/

Facebook
www.facebook.com/
leprogres.lyon

Twitter
leprogreseco

La newsletter
www.leprogres.fr/e-services/
newsletter-alerte

Le 18 janvier, au Centre de Congrès (Lyon 6^e)

Loi travail et licenciement
En partenariat avec Techlid, l'Apadlo et Ce9, la CCI propose d'apporter des réponses concrètes aux problématiques quotidiennes. Cette réunion abordera les règles générales d'un licenciement et le licenciement économique.
Le 18 janvier, à l'agence Nord-Ouest Lyonnais de la CCI (Limonest)

MARDI PROCHAIN

L'entreprise du futur vue par des patrons et salariés lyonnais



■ Photo d'illustration Elnur-Fotolia

À l'occasion du Congrès Entreprise du Futur, qui se tient à Lyon le 18 janvier au centre de Congrès [Lyon 6^e], la rédaction de *Progrès Économie* a interrogé vingt dirigeants et salariés d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs. Nous leur avons posé une question : « Comment imaginez-vous votre entreprise du futur ? ». Ces patrons et salariés donnent leur vision, leurs envies et leurs ambitions selon différents critères : management, lieu de travail, outil de production, services dans l'entreprise...

> À lire dans le Supplément Économie du mardi 16 janvier.

DÉCOUVREZ LE PACK PRO WEB

199€ TTC AU LIEU DE 238,80€

Profitez de 2 MOIS OFFERTS sur votre abonnement numérique pour 1 an d'abonnement.



17 éditions
dès 6h du matin



24h/24, 7j/7
Contenu actualisé



Supplément Eco
chaque mardi



Multiplateforme
Applications App Store et Google Play

Rendez-vous sur www.leprogres.fr/abo-web/abo-pro ou contactez-nous via LPRventesweb@leprogres.fr



EN BREF RHÔNE

Une semaine d'actu

Chaque semaine, la rédaction du *Progrès Économie* sélectionne les informations économiques essentielles des derniers jours.

Les patrons qui font parler d'eux : Jean-Michel Aulas plus fort que Gattaz, Niel ou Besson

Le boss de l'OL apparaît en première place, devant le patron des patrons, dans un classement des « personnalités estampillées business » les plus médiatisées de l'année 2017. Jean-Michel Aulas ne se contente pas que du football pour amasser les trophées. Il vient d'en remporter un autre qui récompense à la fois son aura médiatique et son accoutumance aux réseaux sociaux. Selon le classement de la plateforme Pressed établi à partir des 1 500 premiers titres de la presse française, Jean-Michel Aulas rafle la première place avec 9 999 citations très exactement, soit très largement devant Pierre Gattaz (5 795), patron du Medef et Luc Besson (5 727), le cinéaste producteur. Un deuxième Lyonnais est 18^e : Paul Bocuse, 92 ans le 11 février prochain, reste le leader médiatique de la gastronomie française.



■ Jean-Michel Aulas a été la personnalité « business » la plus médiatisée en 2017 selon la plateforme Pressed. Stéphane GUIOCHON

Attractivité : Lyon chute

La ville a chuté à la 21^e place du classement issu de l'étude PWC 2017 consacrée à l'attractivité des 30 plus grandes métropoles européennes. L'an dernier, la métropole rejoignait le Top 10, selon l'appréciation des principaux investisseurs immobiliers européens. Elle devançait même Paris. Le succès de Lyon en matière d'attractivité ces dernières années a entraîné une hausse des prix du m² dans l'immobilier de bureau. L'étude constate que les surfaces disponibles tendent à se raréfier. Un point faible qui pénalise Lyon, alors que les experts de PWC soulignent la bonne santé économique du territoire.



■ Photo Joël PHILIPPON

En région, le salaire des cadres a stagné en 2017

En 2017, le salaire des cadres en Auvergne Rhône-Alpes a stagné par rapport à 2016, selon la 15^e édition du baromètre Expectra. Pourtant, l'augmentation moyenne nationale du salaire des cadres à l'embauche est de 1,7 %. « En 2016, l'augmentation était de 3,6 % en région, contre 1,7 % au niveau national, explique Daniel Wantz, directeur des opérations France Sud chez Expectra. Les entreprises investissent désormais pour aller chercher de nouveaux marchés, des outils industriels et innover ».



■ Daniel Wantz. Photo DR

EMPLLOI De l'artisanat au high-tech, zoom sur les métiers en vogue

UNIVERSITÉS Les dernières nouveautés

LE PROGRÈS EDITORIALS **FORMATION** No pour être vendu séparément - Samedi 13 janvier 2018

Les clés de l'orientation

■ Dans les locaux du Campus de la Région, à Lyon. Photo Yann Foray/Le Progrès

NE MANQUEZ PAS

VOTRE GUIDE DE LA FORMATION

DISPONIBLE GRATUITEMENT
à partir du 16 JANVIER
dans les parkings de LYON
et commerces de proximité

DECIDEUR INTERVIEW

« En matière d'apprentissage, Auvergne Rhône-Alpes peut mieux faire »

Directrice des études à l'ISM, Centre national de ressources sur l'artisanat et la petite entreprise, Catherine Elie commente la deuxième édition du baromètre ISM-MAAF de l'artisanat sur le thème de l'apprentissage.

On loue les vertus de l'apprentissage. Nombre de patrons se félicitent d'accueillir des apprentis, etc., et pourtant, à l'aune de votre étude, les chiffres de l'apprentissage ne décollent toujours pas ?

Pour la deuxième année consécutive, nous dévoilons le baromètre ISM-MAAF de l'artisanat qui évalue l'implication des entreprises artisanales dans la formation des apprentis. Un baromètre qui traite d'un sujet historiquement et économiquement important pour l'économie française.

Comment se porte l'apprentissage en France ?

L'année 2015-2016 marque un retournement de tendance : après deux années successives d'une chute des inscriptions en première année (-8%), une reprise de +2% est à nouveau observée avec plus de 73 000 inscriptions. Sur un total de 405 000 apprentis scolarisés en France, les entreprises artisanales en ont formé et employé 143 000, soit 35% de l'ensemble des apprentis comptabilisés au plan national. Le secteur de l'artisanat conforte sa place de premier employeur d'apprentis en France.

Et qu'en est-il dans la Région ?

En Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont plus de 19 000 apprentis qui ont été formés et employés au sein d'une entreprise artisanale en 2015, soit 40% de l'ensemble des apprentis scolarisés dans la région. La région Auvergne-Rhône-Alpes est en tête de liste pour le nombre d'apprentis formés dans les entreprises artisanales. Ce-

pendant, le nombre d'inscriptions en première année continue de diminuer (-2% entre 2014 et 2015), contrairement à la tendance nationale. En 2015, la région a recensé près de 9 900 nouvelles inscriptions dans un cursus en apprentissage. Parmi les apprentis démarrant la préparation d'un diplôme, 67% sont inscrits en niveau V et près de 10% dans un diplôme de l'enseignement supérieur. Au total, près de 1 700 apprentis préparent un diplôme d'études supérieures.

Confrontés au marché de l'emploi, comment les apprentis s'en sortent-ils ?

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 64% des jeunes ayant terminé une formation en apprentissage trouvent un emploi sept mois plus tard (contre 60% en moyenne nationale), alors que 31% sont en recherche active. Le taux d'emploi s'élève avec le niveau de diplôme obtenu par les apprentis : 60% des diplômés sortants de CAP

■ Catherine Elie est directrice des études à l'ISM, centre national de ressources sur l'artisanat et la petite entreprise. Photo DR

sont en emploi ; contre 78% des détenteurs d'un Brevet Professionnel, 80% des détenteurs d'un Bac Pro ou 84% d'un BTS. Dans 53% des cas, l'employeur est l'ancien maître d'apprentissage. Le taux de maintien dans l'entreprise croît avec le niveau de formation : il est de 50% pour les apprentis détenteurs d'un CAP et de 57% pour ceux qui ont obtenu un diplôme de niveau IV ou supérieur. Plus tard, une bonne part de ces apprentis créeront leur entreprise ; 42% des chefs d'entreprises artisanales sont ainsi passés par l'apprentissage.

On loue les vertus de l'apprentissage et pourtant son taux de pénétration n'est pas encore probant ?

En Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de pénétration de l'apprentissage - 14% - est similaire à la moyenne nationale avec un apprenti pour sept entreprises. 19 280 apprentis ont

ZOOM

- **Son âge**
52 ans.
- **Sa formation**
Sciences politiques.
- **Sa fonction**
Directrice des études à l'ISM, Centre national de ressources sur l'artisanat et la petite entreprise,
- **Son plus**
Vingt ans d'expertise sur l'artisanat et les petites entreprises.
- **Sa devise**
« Rien n'est écrit ».

été formés dans la Région : c'est la région qui forme le plus d'apprentis.

En 2015-2016, la région a formé 1 190 apprentis pâtisseries (CAP), 1 080 coiffeurs (CAP) et 900 boulangers (CAP). Les trois diplômes représentent 16% des apprentis de la région. En Allemagne, en Suisse, l'apprentissage ne fait pas débat, le milieu scolaire n'y est pas hostile, ce n'est pas une voie de garage, l'apprentissage est valorisé. En France, ça évolue doucement, et le nombre d'apprentis est corrélé à la dynamique économique, à l'emploi salarié. Auvergne-Rhône-Alpes peut mieux faire en matière d'apprentis formés dans l'artisanat régional. Si son taux de pénétration était porté à 21% (score le plus élevé), on atteindrait les 30 000 apprentis.

Encore faut-il convaincre des entreprises qui ont la taille, le temps, pour accueillir des jeunes, qui peuvent faire fi des nombreuses contraintes réglementaires. Une fois convaincues, elles peuvent y trouver un vrai intérêt parce qu'elles disposent en fin d'apprentissage de jeunes formés directement opérationnels ; un vrai plus pour leurs développements futurs.

Propos recueillis par F. B.



LA VIE DES RÉSEAUX



■ Philippe Chirade, président du REFI.
Photo Serge PHILIPPOT

LE REFI

Le réseau

Le REFI (réseau des entrepreneurs fidésiens) a été créé en août 2015 et compte 74 membres. Il accueille les entrepreneurs basés à Sainte-Foy-Lès-Lyon ou qui y résident.

Ses objectifs

Le REFI veut créer du lien et de la solidarité entre ses membres et les aider à développer leur activité mais aussi promouvoir le tissu économique de la ville. « Nous vou-

lons montrer que Sainte-Foy est un territoire économique dynamique, maillé d'entreprises qui bougent », dit Philippe Chirade, son président. Plusieurs types d'événements sont organisés : des petits-déjeuners mensuels et 3 à 4 ateliers annuels dont le thème est choisi par les membres.

Ses membres

« C'est une de nos forces : nous accueillons aussi bien de jeunes entrepreneurs que d'autres près de la retraite », poursuit le président. PME et

TPE sont surtout représentées pour l'instant. Parmi les membres : Anne-Sophie Roffat, infographiste, Frédéric Guillien, directeur Grizzlydev, Thierry Robin, président de hse partner, Xavier Pin, gérant de XP3S ou Eric Pollet, gérant de Pollet et fils.

Devenir membre

L'intégration se fait par cooptation d'un membre. Le REFI veut intégrer des membres dynamiques qui s'impliquent dans la structure et participent aux événements. La cotisation coûte entre 75 et

“ Sainte-Foy-Lès-Lyon est dynamique économiquement ”

Philippe Chirade, président du REFI

100 euros par an.

Ses projets

Les journées des entreprises fidésiennes en octobre. Le REFI souhaite se présenter aux acteurs économiques et auprès de la population fidésienne.

Le rôle du notaire et ses domaines d'intervention

Chaque mois, Le Progrès vous propose de découvrir les missions et les actions des notaires du Rhône auprès des citoyens.

Le notaire, qui est-il ?

« Les notaires sont les officiers publics établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique et pour assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions ». C'est ainsi qu'a défini le rôle du notaire l'article 1^{er} de l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Quel est son rôle ?

Le notaire peut authentifier les actes en apposant son sceau et sa propre signature. Il constate et certifie la volonté exprimée par les personnes qui les signent, engageant sa responsabilité sur le contenu et sur la date de l'acte, qui a alors la même force exécutoire qu'un jugement définitif. Bien qu'investi de l'autorité publique, le notaire exerce ses fonctions dans un cadre libéral, assurant une forme moderne de service public sans coût pour



Photo d'illustration Chambre des Notaires du Rhône

l'État, puisqu'il assume la responsabilité économique de son étude. Il est rémunéré par ses clients (et non par les contribuables) selon un tarif fixé par l'État mais également au regard d'honoraires libres dans certains domaines.

Où est-il présent ?

Les notaires assurent un service public juridique de proximité. Leur implantation fait l'objet d'une adaptation permanente qui obéit à trois principes : maintenir un service de proximité, tenir compte des évolutions géographiques et démographiques,

veiller aux conditions économiques d'exercice de la profession afin d'assurer un service de qualité.

Quelles sont ses missions ?

Outre sa mission légale d'authentification et de conservation des actes, l'intervention des notaires est beaucoup plus large : c'est un généraliste du droit dont la vision globale lui permet d'intervenir dans l'ensemble du domaine juridique et fiscal, ce qui le rend naturellement compétent pour sa fonction de conseil des clients et des chefs d'entreprise. Contrats de

mariage, donations entre époux, donations-partages, testaments, successions... L'acte de famille est le domaine traditionnel de son activité. Il agit aussi dans le domaine immobilier (négociation de vente, signature de la vente,...) et auprès des chefs d'entreprise grâce à sa vision globale de leur patrimoine. Grâce à l'implantation des notaires sur l'ensemble du territoire, il est le principal acteur juridique du monde rural. Enfin, le notaire est présent auprès des collectivités en tant que conseil juridique et pour la rédaction de l'acte avec la responsabilité afférente.

Chiffres clés

362

La Compagnie des Notaires du Rhône compte à ce jour 325 notaires

147

C'est le nombre d'études notariales recensées dans le seul département du Rhône, réunissant ainsi 1 650 collaborateurs au total.

Contact

Chambre des Notaires du Rhône
58, boulevard des Belges
69458 Lyon cedex 06
Tél. 04 72 69 98 88
• Mail : chambre.rhone@notaires.fr
• Site : www.chambre-rhone.notaires.fr
• Twitter : @NotairesRhône
• Facebook : www.facebook.com/notairesrhone/

Retrouvez chaque premier mardi du mois dans **Le Progrès** tous les conseils de la Chambre des Notaires du Rhône.

Tribune

Les vœux de M^e Chanceau

« En ce début d'année mes premières pensées se tournent vers les personnes en situation de faiblesse. Je forme en particulier le vœu que nos aînés en 2018 soient considérés pour ce qu'ils sont réellement, c'est à dire des acteurs essentiels de notre vivre ensemble et des témoins privilégiés de notre histoire contemporaine. À ce titre, ils doivent pouvoir bénéficier de toute l'attention et la bienveillance de leurs proches bien entendu, mais aussi de celle des pouvoirs publics. Les notaires du Rhône en ce qui les concernent prendront leur part à cet objectif et auront à cœur de tout faire pour être à leur écoute et répondre à leurs préoccupations. Pour ce faire des formations dédiées seront organisées cette année pour mieux appréhender les besoins de nos aînés et l'excellence des réponses juridiques à leur apporter. Mes pensées se tournent ensuite vers les couples. Je forme le vœu qu'ils adoptent le réflexe notaire qui leur permettra à n'en pas douter de trouver les réponses juridiques les mieux adaptées à leur situation. Aucune formation, en dehors des études de droit, ne permet à des

jeunes ou moins jeunes de se former aux régimes pacsimoniaux et matrimoniaux et pourtant, nul n'est censé ignorer la loi. Ce principe s'applique certes à la loi pénale, mais pour la loi civile, l'étendue et la complexité de la matière justifie pleinement l'intervention du notaire pour rendre ce droit accessible à chacun. La Chambre des Notaires du Rhône proposera cette année une importante action d'information en direction des couples qui le souhaitent pour que le choix de chacun soit fait en toute connaissance. Mes pensées enfin sont pour chacune et chacun d'entre vous. Je me permets au nom des 362 notaires qui composent la Compagnie des notaires du Rhône de vous souhaiter une très heureuse année 2018. »



Thierry Chanceau, Président de la Chambre des Notaires du Rhône. /YF

Interview

« Le notaire, ses devoirs »

M^e Chanceau rappelle les fondamentaux qui régissent la profession.

Quels sont les devoirs et responsabilités des notaires ?

« En qualité d'officier public, délégataire de l'État, le notaire est soumis à de nombreuses obligations. Le respect de ces obligations et du devoir général d'appliquer les lois et règlements est assuré par un droit disciplinaire spécifique. Le notaire est soumis à des règles professionnelles strictes et à des contrôles sur la rigueur de son activité juridique et sur sa comptabilité. L'éthique notariale est le fondement de la pratique, gage de confiance pour leurs clients. »

Que puis-je attendre de mon notaire en tant que client ?

« Le notaire est soumis à un devoir de probité et de rigueur quant aux exigences juridiques, notamment sur

l'authenticité. Il est soumis au secret professionnel et ne peut en aucun cas révéler les confidences reçues en tant qu'officier public dans l'exercice de ses fonctions. Outre des sanctions pénales et disciplinaires qui pourraient être prononcées contre lui, il s'expose aussi à des dommages-intérêts. Le notaire est tenu à un devoir de conseil pour expliquer au client les options qui s'offrent à lui et les conséquences des actes qu'il va signer. »

À quel contrôle est-il soumis ?

« Afin d'assurer un contrôle rigoureux de la manière dont les notaires exercent leur activité et rendre compte de la situation réelle de l'office, chaque office fait l'objet au moins une fois par an d'une inspection inopinée. Elle donne lieu à l'établissement d'un rapport remis au Président de la Chambre de Discipline et au Procureur de la République. »

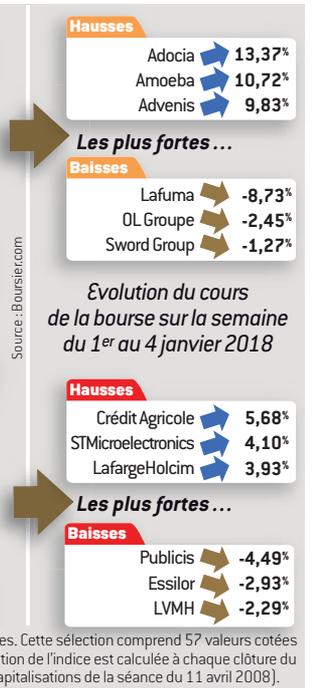
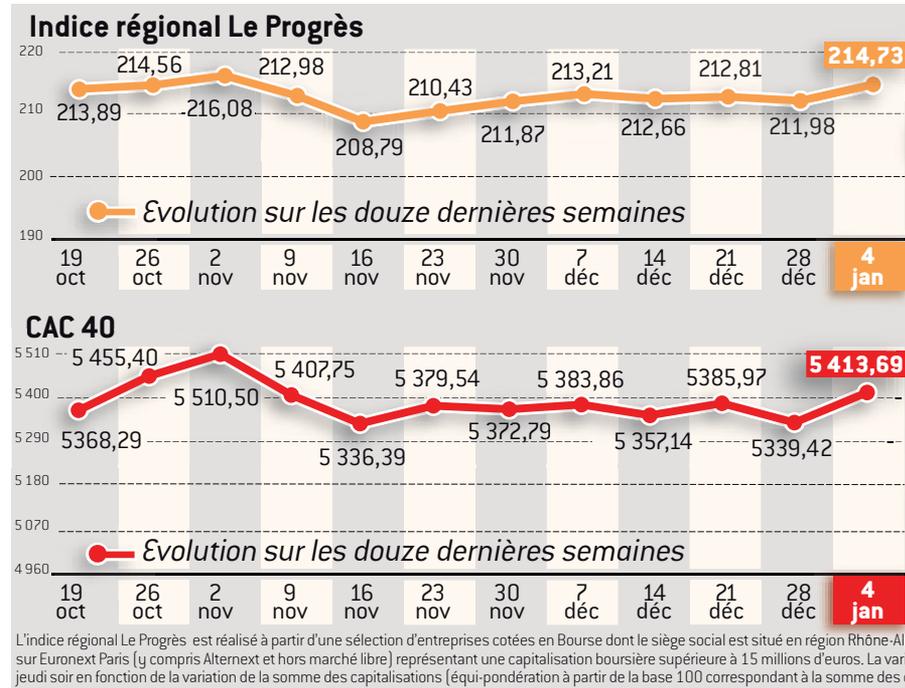
FINANCE LA BOURSE

La succession familiale est assurée chez bioMérieux

Le conseil d'administration du spécialiste du diagnostic in vitro a approuvé la nomination d'Alexandre Mérieux, fils du fondateur de la société, au poste de PDG.

C'est une étape très importante que bioMérieux a franchi à la veille des fêtes de fin d'année. Le conseil d'administration du spécialiste du diagnostic in vitro a approuvé la nomination d'Alexandre Mérieux au poste de PDG de la société. Âgé de 43 ans, le fils du fondateur du groupe basé à Marcy-L'Etoile, près de Lyon, succède à Jean-Luc Bélingard qui occupait cette fonction depuis 2010.

Le nouveau patron de ce géant, dont le chiffre a progressé l'an dernier de 7,1 %, à 2,1 Md€, a fait toute sa carrière dans la société familiale, fondée en 1963. Il prend aujourd'hui les commandes d'un groupe en parfaite santé. Plus de 80 % des ventes de bioMérieux sont réalisées grâce à des applications cliniques destinées aux laboratoires et aux hôpitaux. Son activité biologie moléculaire affiche en particulier des performances exceptionnelles grâce à FilmArray. Lancée aux Etats-Unis en 2011, cette gamme de produits pour le diagnostic des maladies infectieuses



rencontre un joli succès sur les cinq continents. Sous la présidence de Jean-Luc Bélingard, sa présence à l'étranger s'est encore accélérée avec l'acquisition d'entreprises chinoises, indiennes, australiennes et américaines. Son chiffre d'affaires total est aujourd'hui réalisé à plus de 90 % à l'international.

Patrick Berthier

214,73 La Bourse démarre 2018 en fanfare et voit ses indices performer. Le CAC a dépassé la barre des 5 400 points et notre indice continue sa progression. Les raisons sont simples : les voyants économiques sont au vert, notamment ceux concernant la croissance économique en zone euro, le tout sans inflation. Parmi nos valeurs, signalons le cas d'Adocia (biotech), qui avait recentré il y a deux ans ses activités sur le seul diabète, et qui vient d'annoncer un nouveau changement de cap, avec l'exploration de nouveaux champs d'activité.

PATRIMOINE [CONSEIL]

Plus-values sur terrain à bâtir

La loi de finances 2017 avait instauré un abattement exceptionnel sur les plus-values de terrain à bâtir, régime qui a été modifié fin décembre par une loi de finances 2017 rectificative. Par ce texte, l'administration précise les modalités d'application ainsi que le taux de l'abattement. Ce dispositif concerne les particuliers qui cèdent un terrain bâti ou à bâtir, situés dans des communes classées ou dans des zones géographiques (A bis et A) se caractérisant par un déséquilibre manifeste entre l'offre et la demande de logements. Pour en bénéficier, le vendeur d'un terrain doit avoir signé une promesse unilatérale ou synallagmatique entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2020. Cette promesse devant être réitérée dans un délai de deux ans. En outre, l'acheteur doit s'engager à réaliser une construction collective



■ Pierre Fromental, conseiller en patrimoine chez Fromental et Paccard. Photo DR

utilisant au moins 75 % des droits à construire et ce dans les quatre ans de la signature de l'acte d'acquisition. En contrepartie, le vendeur bénéficiera d'un abattement de 70 % sur la plus-value, abattement porté à 85 % si l'engagement de construire porte sur des logements à caractère social. Une bonne opportunité à saisir pour faire sortir un terrain de l'IFI, impôt sur la fortune immobilière !

En partenariat avec

VEILLE DES ENTREPRISES

<https://www.infolegale.fr>

Le baromètre transport

Du 1er au 6 janvier 2018 comparé à la même période en 2017

Nombre d'entreprises

2018	5 163
2017	4 939

Créations sur 12 mois

2018	498
2017	578

Cessions sur 12 mois

2018	27
2017	32

Défaillances sur 12 mois

2018	95
2017	70

Prix moyen d'une cession

Région	2018	2017
Dans le Rhône	12 137€	82 351€
Dans l'Ain	1 937€	3 333€
Dans la Loire	2 954€	10 968€
Dans l'Isère	42 425€	30 875€

Infographie : Le Progrès

JURIDIQUE CONSEILS

Droit du travail : ce qui a changé en 1^{er} janvier 2018

M^e Pierre-Luc Nisol, avocat associé au cabinet ACO, détaille les principales nouvelles mesures en droit du travail au 1^{er} janvier 2018.

■ Simplification du bulletin de paie

Jusqu'ici obligatoire pour les seules entreprises de plus de 300 salariés, l'instauration du bulletin de salaire simplifié devient obligatoire pour toutes les entreprises. L'employeur doit désormais remettre à ses salariés un bulletin de paie simplifié plus compréhensible. Celui-ci doit indiquer : les cotisations de protection sociale réunies au sein de cinq rubriques, le montant global des réductions et exonérations de charges sociales accordées à l'employeur ainsi que le montant global payé par l'employeur.

■ Nouvelles modalités du compte de pénibilité

Sujet complexe, source de nombreux litiges, le compte de pénibilité - qui se nomme désormais compte professionnel de prévention - fait également l'objet de mesures de simplifications.

Les cotisations versées par les employeurs au titre de la pénibilité sont supprimées.

Les quatre facteurs de risques les plus difficilement évaluables sont également supprimés, réduisant ceux-ci au nombre de six.

Désormais, l'employeur d'au moins cinquante salariés doit obligatoirement négocier sur la prévention et l'exposition auxdits facteurs de risques, dès que la proportion minimale de salariés exposés au-dessus des seuils réglementaires de pénibilité est de 25 %, contre 50 % auparavant. Un accord (ou un plan d'action) de prévention de l'exposition aux fac-



■ M^e Pierre-Luc Nisol est avocat associé au cabinet ACO. Il revient sur les nouvelles mesures applicables en droit du travail. Photo Camille PERRIN

teurs de risques doit alors être mis en place dans l'entreprise.

■ Une révolution en matière de dialogue social

Janvier 2018 expérimente un bouleversement en matière de hiérarchie des normes, en entérinant la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche.

Des thèmes tels que les accords diversité, les modalités d'information-

consultation, la négociation de l'agenda social, l'accord GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) ou encore la qualité de vie au travail, pourront désormais être mis en œuvre par un accord d'entreprise, peu important les dispositions de la branche.

Attention : cette primauté connaît cependant des exceptions, l'accord de branche conservant sa suprématie dans les autres domaines.

BON A SAVOIR

■ Un nouveau cas de prêt de main-d'œuvre licite entre entreprises

Il est désormais possible pour une entreprise ou un groupe d'au moins 5 000 salariés de mettre certains d'entre eux à disposition d'une jeune entreprise ou d'une PME de maximum 250 salariés, et ce, pendant une durée maximum de deux ans, en facturant cette prestation à un montant inférieur aux salaires versés, aux charges sociales afférentes et aux frais professionnels.

Important : les conditions de ce prêt doivent être précisément respectées, sauf à risquer les sanctions pénales prévues en cas de prêt de main-d'œuvre illicite.

Concrètement, la réforme consacre une inflexion du droit vers plus de pragmatisme dans la gestion des TPE/PME, en instituant notamment le salarié en tant qu'arbitre d'un nouveau mode conventionnel, en lieu et place des organes syndicaux.

■ La procédure prud'homale raccourcie et simplifiée

Le recours à une audience de départage au stade de la conciliation est désormais supprimé.

En cas de partage de voix au stade de la conciliation, l'affaire est directement renvoyée devant une formation spécifique du bureau de jugement pour être plaidée.

Cette mesure confirme la tendance actuelle de réduction de la durée des procédures judiciaires.

Camille Perrin

JOUEZ

TOUS LES JOURS AU SUDOKU ET TENTEZ DE GAGNER

UN BON D'ACHAT DE

1000€*

VALABLE DANS
UNE GRANDE ENSEIGNE

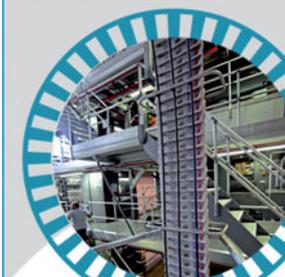
RENDEZ-VOUS EN PAGES JEUX DANS NOTRE CAHIER SERVICES !

Vous aimez
l'information ?

Venez découvrir
comment
Le Progrès
est rédigé et
imprimé
au quotidien



Rédaction, montage,
impression, expédition
venez vivre les étapes
fascinantes de la
fabrication d'un
journal réalisé
chaque jour en
24h chrono



..Les rotatives..

80 000 exemplaires par heure,
7 départements,
300 000 journaux quotidiens,
17 500 tonnes de papier,
220 tonnes d'encre chaque année.



Tous les
renseignements
sur :
www.leprogres.fr
/visite-journal

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Divers

INFORMATIONS COMMERCIALES

2018RJ0005 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire de la société :

CASA NOSTRA

520 079 724 RCS Lyon - SARL - Restaurant, bar (licence IV) - 5, place Decurel et 260, avenue Général de Gaulle - 69760 Limonest - Administrateur : La Selarl BCM représentée par Maître Eric BAULAND ou Maître Alain NIOGRET 40, rue de Bonnel 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe 219, rue Duguesclin 69427 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC. Date de cessation des paiements le 01/07/2017.

2018RJ0006 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire de la société :

TECH.COM

814 025 680 RCS Lyon - SAS - Achat, vente de matériel de télécommunication - 19, rue du Lieutenant Colonel Prévost 69006 Lyon - Administrateur : Maître MEYNET Robert-Louis 128, rue Pierre Corneille 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe 219, rue Duguesclin 69427 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC. Date de cessation des paiements le 01/09/2017.

2018RJ0012 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire de la société :

MORMANE

793 435 413 RCS Lyon - SARL - Achat et vente de tous équipements d'électronique, électroménagers, livraison et l'installation - 321, avenue Berthelot 69008 Lyon - Administrateur : Maître MEYNET Robert-Louis 128, rue Pierre Corneille 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe 219, rue Duguesclin 69427 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC. Date de cessation des paiements le 22/12/2017.

2018RJ0015 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire et résolution du plan de sauvegarde de La société :

IMPRIMERIE BRAILLY

972 510 374 RCS Lyon - SARL - Imprimerie de labeur - 62, route du Millénaire PARC INOPOLIS 69230 Saint-Genis-Laval - Administrateur : la Selarl AJ PARTENAIRES représentée par Mes Bruno et Ludivine SAPIN et Me Didier LAPIERRE 174, rue de Créqui 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire judiciaire : La Selarl ALLIANCE MJ représentée par Maître Marie DUBOIS 32, rue Molière 69006 Lyon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC. Date de cessation des paiements le 22/12/2017.

2018RJ0016 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire et résolution du plan de sauvegarde de la société :

SOCOBRA

482 237 336 RCS Lyon - SARL - Achat, vente, négoce de tous produits de toute nature se rapportant à l'impression, l'imprimerie et à la reprographie directement ou pour le compte de tiers - 62 route du Millénaire PARC INOPOLIS 69230 Saint-Genis-Laval - Administrateur : la Selarl AJ PARTENAIRES représentée par Mes Bruno et Ludivine SAPIN et Me Didier LAPIERRE 174, rue de Créqui 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire judiciaire : La Selarl ALLIANCE MJ représentée par Maître Marie DUBOIS 32, rue Molière 69006 Lyon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC. Date de cessation des paiements le 22/12/2017.

2018RJ0002 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :

ISTAMBUL

807 511 183 RCS Lyon - SAS 6, rue Constantine 69001 Lyon -Restauration rapide sur place et à emporter - liquidateur judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK 136, cours Lafayette CS 33434 69441 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 03/07/2016.

2018RJ0003 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :

CSD net pro

809 517 451 RCS Lyon - SARL 130, avenue du 8 Mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin -Nettoyage général et multiservices. Liquidateur judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe 219, rue Duguesclin 69427 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 03/07/2016.

2018RJ0008 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :

MCIS

800 329 971 RCS Lyon - SAS 44, avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Veille médiatique - Liquidateur judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE. Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK 136, cours Lafayette CS 33434 69441 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 22/12/2017.

2018RJ0014 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :

EURO PRO FAÇADES

502 421 605 RCS Lyon - SARL 63, rue André Bollier 69007 Lyon - Ravalement de façades, peinture - Liquidateur judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE -Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK 136, cours Lafayette CS 33434 69441 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 26/12/2017.

2018RJ0001 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

TFR SAS

797 732 864 RCS Lyon - SAS - 10, place Lieutenant Morel 69001 Lyon - Bar, restaurant - Liquidateur judiciaire : La Selarl ALLIANCE MJ représentée par Maître Marie DUBOIS 32, rue Molière 69006 Lyon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 03/07/2016.

2018RJ0004 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

ANDRE & FILS

388 969 339 RCS Lyon - SARL - 70, rue Auguste Rodin 69150 Décines-Charpieu - Terrassement, négoce de matériaux de construction - Liquidateur judiciaire : Maître SABOURIN R.Bernard 219, rue Duguesclin 69427 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 03/07/2016.

2018RJ0007 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

BRON GARAGE DE L'AVENUE

801 138 009 RCS Lyon - SAS - 53, avenue du Président Salvador Allende 69500 BRON - Vente de véhicules d'occasions VL - Liquidateur judiciaire : La Selarl ALLIANCE MJ représentée par Maître Marie DUBOIS 32, rue Molière 69006 Lyon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 03/07/2016.

2018RJ0009 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

QUINZENET

790 411 524 RCS Lyon - SARL - 9, chemin du Mas 69780 Saint-Pierre-de-Chandieu - Nettoyage industriel, entretien locaux et nettoyage de vitres - Liquidateur judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe 219, rue Duguesclin 69427 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 30/09/2016.

2018RJ0010 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

ESPACE SERVICES HORLOGERIE

824 120 273 RCS Lyon - SAS - 13, rue Pierre Semard 69600 Oullins - Horlogerie - Liquidateur judiciaire : Maître SABOURIN R.Bernard 219, rue Duguesclin 69427 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 27/11/2017.

2018RJ0011 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

VMP

518 774 278 RCS Lyon - SARL - 191, rue Pierre Pinet 69560 Sainte-Colombe - Fabrication, commercialisation, pose, de vérandas, menuiseries - Liquidateur judiciaire : La Selarl ALLIANCE MJ représentée par Maître Marie DUBOIS 32, rue Molière 69006 Lyon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 22/12/2017.

2018RJ0013 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

COVINAH DEVELOPPEMENT

493 544 928 RCS Lyon - SARL - 4, rue des Selins 69360 Saint-Symphorien-d'Ozon - Activités des sociétés holding - Liquidateur judiciaire : Maître SABOURIN R.Bernard 219, rue Duguesclin 69427 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 31/10/2017.

2018RJ0017 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

PELLET GAMBETTA

378 771 471 RCS Lyon - SA - 31, cours Gambetta 69003 Lyon - commerce vêtements homme - liquidateur judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe 219, rue Duguesclin 69427 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 01/11/2017.

2018RJ0018 - Par jugement du 03/01/2018, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

GEORGES BAJAT TAILLEUR

968 500 470 RCS Lyon - SA - 31, cours Gambetta 69003 Lyon - Commerce - Liquidateur judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe 219, rue Duguesclin 69427 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. Date de cessation des paiements le 01/11/2017.

864594400